

PARLONS OETH !

OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L'INSTANT *Consult*

QUI EST CONCERNÉ ?

Déclaration(s) via la DSN { **mensuelle** des BOETH* (Bénéficiaires de l'OETH) pour **toutes les entreprises** *travailleurs handicapés salariés / accueillis en stage ou pour une mise en situation en milieu pro
annuelle (la DOETH) pour les entreprises de **20 salariés et +**

Pour les entreprises de 20 et + :

Obligation d'emploi de travailleurs handicapés : 6 %

Exonération pendant 5 ans si franchissement du seuil de 20 sal.

AGISSEZ SUR VOTRE OETH 2023 DÈS AUJOURD'HUI !

Nbre de BOETH à employer (6% effectif) - nbre de BOETH employés (internes et externes)*

= Nbre de bénéficiaires manquants x barème selon la taille de l'entreprise exprimé en SMIC horaire brut

= CONTRIBUTION BRUTE

— DEPENSES DEDUCTIBLES

(diagnostic et travaux pour rendre les locaux accessibles, maintien dans l'emploi, mesures d'accompagnement, contrats de fournitures, de sous-traitance avec des ESAT, embauche ECAP, ...)

— ECRETEMENT

(si augmentation de la contribution entre N-1 et N : application d'un écrêtement)

— ACCORD AGREE

(accord qui prévoit la mise en oeuvre d'un programme pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés)

= CONTRIBUTION AGEFIPH DUE déclarée et payée via la DOETH

(DOETH à communiquer au CSE, sans la liste nominative des BOETH)

*BOETH de 50 et + : majoration de x 1,5 dans l'effectif



C
A
L
C
U
L



A
C
T
I
O
N
S

Faire le point sur les salariés en situation de handicap : avoir les titres à disposition et suivre les dates de validité

Vérifier les **effectifs** transmis par l'URSSAF

Repérer les postes ECAP dans les effectifs (= Emploi exigeant des Conditions d'Aptitude Particulières)

Se renseigner sur les **aides à l'emploi**, à l'intégration... proposées par l'Etat

Définir un **plan d'action RH** et **évaluer la DOETH en cours d'année** pour réviser les actions à mettre en place

Sensibiliser les collaborateurs : information sur les formes de handicaps, intervention Médecine du Travail et AGEFIPH, ...

Nommer un **réfèrent handicap**

Faire travailler des **entreprises agréées** (papeterie, entretien des locaux et des espaces verts, etc)

Etre vigilant quant aux plafonnements et régler les factures de sous-traitance **avant le 31/12**

ALBOUY *Consult*

Un esprit libre pour avancer